



## BULLETIN D'INSCRIPTION du VIDE GRENIER SOLIDAIRE

Parvis du campus George Méliès à Cannes-La-Bocca  
Samedi 14 Mars 2026

### Organisé au profit de :

Aviation Sans Frontières - Association humanitaire mobilisant l'aéronautique pour acheminer des médicaments, accompagner des enfants malades et soutenir les populations isolées.

### INFORMATIONS DU PARTICIPANT :

- Nom : \_\_\_\_\_
- Prénom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_
- E-mail : \_\_\_\_\_

---

### EMPLACEMENTS :

Cochez votre choix :

Stand de 3m de large et 2m de profondeur – **15€**

---

### PIÈCES À FOURNIR :

- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité.
- Règlement intérieur signé (en annexe)
- Chèque de règlement à l'ordre de Lorenzo Charretton.

---

### MODE D'INSCRIPTION :

- Par e-mail : Envoyez votre dossier scanné à : [lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr](mailto:lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr)
- Par courrier : Envoyez votre dossier complet au : 17bis rue de Cannes 06110 Le Cannet au nom  
**Motte - Filippa**
- En personne : Dépôt des documents au campus Georges Méliès 06150 Cannes-La-Bocca

**ENGAGEMENT DU PARTICIPANT :** En signant ce bulletin d'inscription, je m'engage :

17 bis rue de Cannes 06110 Le Cannet

- À respecter le règlement intérieur de l'événement.
- À laisser mon emplacement propre à mon départ et à rapporter mes déchets.
- À ne vendre que des objets autorisés (aucun aliment, contrefaçons, etc.).

**Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :**

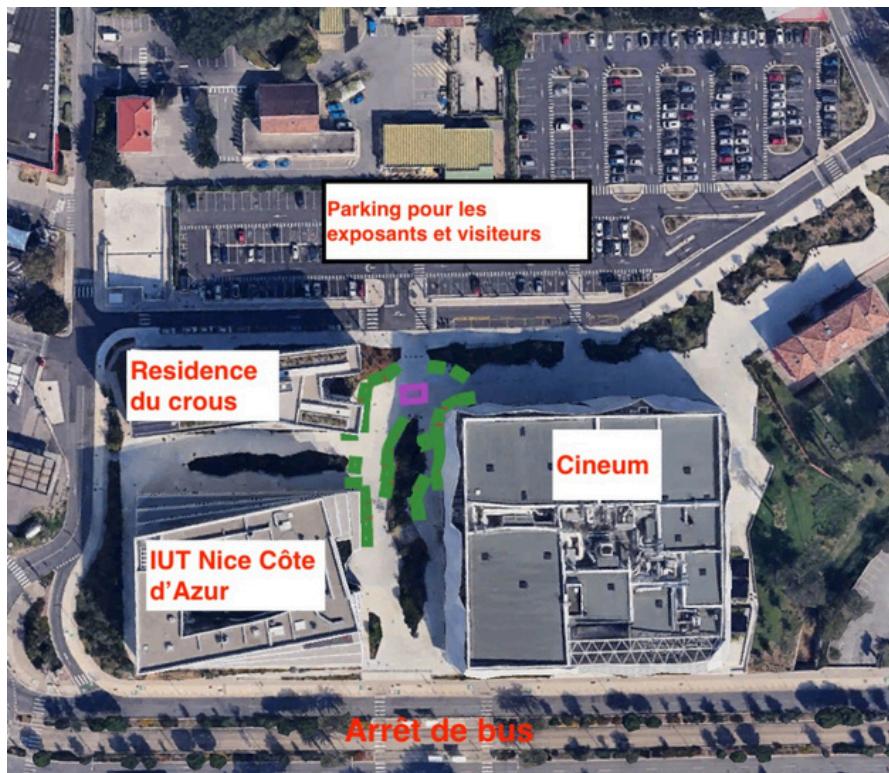
Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2026

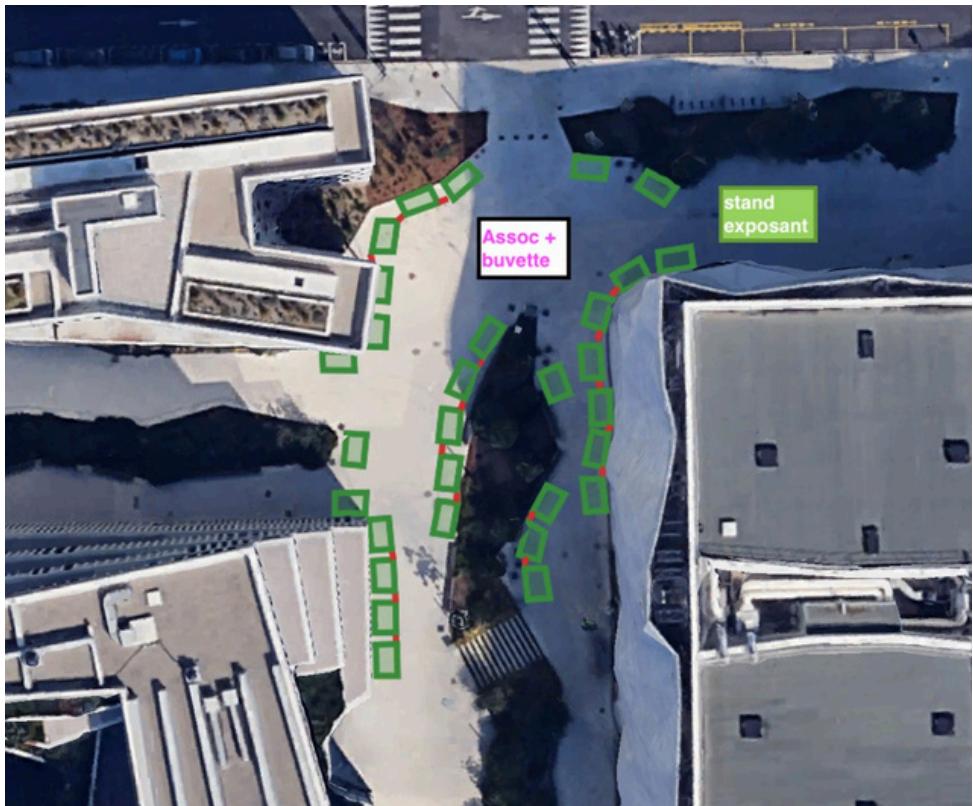
Signature : \_\_\_\_\_

**RAPPEL :**

- Les exposants seront placés par nos soins selon l'ordre d'arrivée entre 7h30 et 8h30. Aucun véhicule n'est autorisé à circuler sur le parvis du campus Georges Méliès.
- Les exposants pourront stationner leur véhicule sur le parking du campus George Méliès à Cannes-La-Bocca. Nous rappelons également que l'événement se déroule en extérieur. Aucune inscription ne sera validée sans le dossier complet.
- **Contactez-nous pour toute question** : CHARETTON Lorenzo, 06.17.99.25.60, lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr

**Pour information plan de la zone:**





**Annexe :**



## ORGANISATION et RÈGLEMENT INTÈRIEUR du VIDE GRENIER SOLIDAIRE Parvis du campus George Méliès à Cannes-La-Bocca

Samedi 14 Mars 2026

### ARTICLE 1 DATE ET HORAIRES DE LA MANIFESTATION

- Le vide grenier organisé par les étudiants en 2<sup>e</sup>année de BUT Techniques de Commercialisation en partenariat avec l'association Aviation Sans Frontières aura lieu le Samedi 14 mars 2026 sur le parvis du campus George Méliès, Cannes-La- Bocca.
- Ouverture au public de 9h à 17h30
- La date de replie en cas de pluie ou autre désagrément sera le dimanche 22 mars 2026

*Attention : Le report ne se fera pas la veille ou la semaine avant, mais le jour même en fonction des conditions météorologiques, selon la décision des organisateurs sur place. Toute personne ne respectant pas cette règle ne sera ni remboursée ni reportée. Merci de votre compréhension.*

**Aucun remboursement ne sera effectué pour quel que motif que ce soit.**

### ARTICLE 2 EMPLACEMENTS ET TARIFS

- Tarif : pour un emplacement de 3m de largeur et 2m de profondeur : **15 €**

### ARTICLE 3 MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Le bulletin d'inscription est disponible sur demande à l'adresse électronique [lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr](mailto:lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr)
- Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles et selon l'ordre d'arrivée des dossiers complets.
- Le jour de l'événement, chaque exposant devra présenter l'original de sa pièce d'identité.

Mode d'inscription : \_\_\_\_\_

Par courrier :

Dossier à envoyer à l'adresse suivante :  
**17 bis rue de cannes 06110 Le Cannet**

**Par mail :**

[lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr](mailto:lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr)

---

Veillez à transmettre un dossier complet comprenant :

- Règlement intérieur dûment complété (date, nom et prénom) et signé
- Chèque de règlement de l'emplacement libellé à l'ordre de « **Lorenzo Charretton** »
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité

**Toute inscription ne sera validée qu'après réception du dossier complet.**

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

**Lorenzo CHARETTON** 06.17.99.25.60

Ou par e-mail : [lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr](mailto:lorenzo.charretton@etu.univ-cotedazur.fr)

## ARTICLE 4 ACCUEIL DES EXPOSANTS/ DEBARASSAGE DES STANDS

- L'attribution des emplacements se fera sur place, selon l'ordre d'arrivée des exposants sur le site le matin entre 7h30 et 8h30.
- Aucun véhicule ne peut circuler dans la zone des stands.
- Les exposants ont la possibilité de garer leur véhicule sur le parking du campus Georges Méliès. Nous rappelons également que l'événement se déroule en extérieur.
- À partir de **16h00** et ce jusqu'à **16H30** aura lieu le tirage de la tombola après quoi le vide grenier reprend sous court
- Les exposants pourront commencer à vider leurs stands à **17h00**, Ils doivent être libérés pour **17h30**.

## ARTICLE 5 ARTICLES INTERDITS À LA VENTE

- Les armes de toute catégorie (sauf armes de collection), les objets ou ouvrages à caractère raciste ou pornographique, et les contrefaçons. Les produits alimentaires et consommables.
- L'association **Aviation Sans Frontières** et **les organisateurs** se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration sur le site. Les objets neufs.

## ARTICLE 6 ENGAGEMENT DES EXPOSANTS

**Les exposants s'engagent formellement à :**

- Ne participer qu'à deux vide-greniers par an.
- Ne pas être professionnels dans la vente. Avoir une assurance responsabilité civile.
- Respecter les règles de sécurité et ne pas obstruer les allées ou voies d'accès.
- Laisser leur emplacement propre et ramener leurs déchets et invendus à leur domicile.

## ARTICLE 7 DÉCHARGE DE RÉSPONSABILITE DES ORGANISATEURS

- La vente s'effectue entre l'acheteur et l'exposant, elle ne concerne en aucune manière les organisateurs et aucune réclamation ne pourra être formulée à leur encontre.
- L'équipe organisatrice se décharge de toute responsabilité quant aux accidents pouvant survenir durant cette journée ainsi qu'aux éventuels vols ou dégradations de matériel ou de véhicule. Il appartient à chaque exposant de prendre ses précautions afin d'éviter tout incident.
- Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des éventuelles différences entre les côtes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.

**En acceptant le présent règlement, l'exposant abandonne tout recours contre les organisateurs pour quel que motif que ce soit.**

**L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement et sans délais tout exposant qui ne respecterait pas ces engagements ou qui aurait une attitude outrancière à son égard, sans aucune possibilité de remboursement.**

*J'accepte ce règlement et m'engage à le respecter durant toute la durée de la manifestation.*

*Date*

*Nom, prénom.....*

*Téléphone.....*

*Il faut que vous réécriviez obligatoirement Lu et Approuvé .....*

*Signature :*